

Information réglementée

## ASIT biotech reçoit un financement de 6 millions d'euros du gouvernement wallon pour le développement de nouveaux produits candidats contre les allergies alimentaires

*Financement non-dilutif sous forme d'avances récupérables visant à soutenir les nouveaux programmes de R&D*

**Bruxelles, Belgique, le 12 janvier 2017 – ASIT biotech (ASIT - BE0974289218)**, société biopharmaceutique belge au stade du développement clinique spécialisée dans la recherche, le développement et la commercialisation future d'une nouvelle génération de produits d'immunothérapie innovants pour le traitement des allergies, annonce aujourd'hui avoir reçu un financement de 6 millions d'euros<sup>1</sup> du Vice-Président du Gouvernement et Ministre de l'Economie et de la Recherche, M. Jean-Claude Marcourt.

Ce financement non-dilutif sous forme d'avances récupérables permettra à la société de financer un programme de développement ambitieux pour le développement de nouveaux produits candidats pour lutter contre les principales allergies alimentaires causées par la cacahuète, le lait de vache et le blanc d'œuf. Ces produits candidats basés sur la plateforme ASIT+™ seront développés en collaboration avec le Dr Shamji, Maître de conférences en immunologie et allergologie, et responsable du groupe de recherche Immunomodulation et Tolérance de l'Imperial College de Londres. L'objectif de cette collaboration est de tester l'allergénicité et l'antigénicité de ces produits candidats sur un modèle humain ex-vivo de manière à optimiser leur ratio sécurité/efficacité.

Les candidats sélectionnés à l'issue de cette première phase seront ensuite évalués dans le cadre d'essais cliniques réalisés en collaboration avec le Dr Stephen Till, Maître de conférences au King's College de Londres, spécialisé dans les allergies alimentaires chez l'adulte. Ces premiers essais cliniques permettront d'évaluer l'innocuité et l'efficacité clinique potentielle des produits candidats pour le traitement des allergies alimentaires.

**Jean Claude Marcourt, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie et de la Recherche commente :** « *La Wallonie est devenue un centre de référence mondial dans le secteur des sciences du vivant. L'ambitieux programme de recherche d'ASIT biotech nous démontre, une fois encore, la capacité des entreprises wallonnes à se profiler comme étant de véritables leaders dans des domaines de pointe.* » **Et le Ministre d'ajouter :** « *La Wallonie soutient les entreprises qui innovent, créant ainsi de nouvelles dynamiques économiques et générant des emplois. Au-delà de ces retombées économiques positives, je tiens à saluer les efforts d'ASIT biotech dans leur volonté constante d'améliorer les soins de santé et in fine le confort de vie des patients.* »

**Thierry Legon, administrateur délégué (CEO) d'ASIT biotech, commente :** « *Je tiens à remercier personnellement Monsieur le Ministre Jean-Claude Marcourt pour sa confiance dans notre société et pour l'intérêt qu'il porte à l'innovation médicale. Grâce à ce financement, nous allons pouvoir intensifier nos*

---

<sup>1</sup> Le financement non-dilutif est accordé sous forme d'avances récupérables pour soutenir des programmes de recherche et de développement spécifiques. En vertu des conditions applicables, le financement est remboursable au cours de la vie économique du projet. Trente pour cent est remboursable sur la base d'un calendrier de remboursement fixe, tandis que le solde est remboursable sous la forme de royalties au cours de la même période.

*collaborations avec des centres de recherche de renommée mondiale avec pour ambition, la mise au point de nouvelles immunothérapies pour les principales allergies alimentaires pour lesquelles il n'existe actuellement aucun traitement médical. »*

\*\*\*

#### **À propos d'ASIT biotech**

ASIT biotech est une société biopharmaceutique belge au stade du développement clinique spécialisée dans le développement et la commercialisation future d'une nouvelle génération de produits d'immunothérapie pour les allergies. Grâce à ASIT+™, sa plateforme technologique innovante, ASIT biotech est actuellement le seul développeur d'immunothérapies allergéniques à base d'un mélange unique de fragments d'allergènes naturels hautement purifiés et de taille optimale. Le résultat de cette innovation est un traitement de courte durée, ce qui devrait améliorer l'acceptation et l'observance du traitement par les patients et son efficacité dans la vie réelle. Le portefeuille d'ASIT biotech comporte deux produits candidats innovants, ciblant les allergies respiratoires présentant la plus forte prévalence (allergies aux pollens de graminées avec gp-ASIT+™ et aux acariens avec hdm-ASIT+™). Ces produits pourraient permettre d'élargir de manière significative le marché actuel de l'immunothérapie. Enfin, la Société estime que sa plateforme innovante ASIT+™ est flexible et applicable à d'autres types d'allergies.

ASIT biotech compte 22 employés et collaborateurs. Son siège social est à Bruxelles et ses laboratoires à Liège, en Belgique.

Plus d'informations sur [www.asitbiotech.com](http://www.asitbiotech.com).

#### **Contact**

##### **Société**

Thierry Legon, administrateur délégué (CEO)  
ASIT biotech  
Tél. : +32 2 264 03 90  
[investors@asitbiotech.com](mailto:investors@asitbiotech.com)



##### **Relations investisseurs et médias - France**

NewCap  
Dusan Oresansky / Pierre Laurent  
Tél. : +33 1 44 71 94 92  
[asitbiotech@newcap.eu](mailto:asitbiotech@newcap.eu)

##### **Relations médias - Belgique**

Laure-Eve Monfort  
Tél. : +32 2 290 90 93  
[monfort@comfi.be](mailto:monfort@comfi.be)

#### **Déclarations prospectives**

Toutes les déclarations dans cette annonce qui ne sont pas relatives à des événements ou données historiques sont des déclarations prospectives. Dans certains cas, ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'usage de mots tels que « croit », « estime », « anticipe », « attend », « envisage », « peut », « fera », « projette », « continue », « en cours », « potentiel », « présage », « cible », « vise », « cherche », ou « devrait », ou, dans chaque cas, par leur équivalent négatif ou une terminologie comparable, ou lorsqu'il est question de discussions relatives à la stratégie, aux plans, objectifs, ambitions, buts, événements futurs ou intentions. Les déclarations prospectives comprennent des déclarations au sujet des intentions, des convictions et des attentes actuelles de la Société. Par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques connus et inconnus et de l'incertitude car elles portent sur des événements et dépendent de circonstances qui pourraient se produire ou non se produire dans le futur. Les déclarations prospectives ne constituent pas la garantie de performances futures. Prenant en compte ces risques et incertitudes, vous ne devriez pas vous baser sur des déclarations provisionnelles en vue de prédire des résultats effectifs. Toute déclaration prospective est faite exclusivement à la date de cette annonce. La Société n'a pas l'intention et ne s'engage aucunement à publier des mises à jour ou à réviser les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué suite à de nouvelles informations, des événements récents ou autres, sauf si cela était requis par la loi ou les règlements.

#### **Avertissement juridique**

Ce communiqué ne constitue en aucune façon une offre ou une invitation à vendre ou émettre, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription d'actions de ASIT Biotech SA (la « Société » et les « Actions »). Tout achat, souscription ou demande d'actions émises dans le cadre de l'offre envisagée ne devrait être fait que sur la base des informations contenues dans le prospectus et tout supplément s'y rapportant, le cas échéant. Ce communiqué ne constitue pas un prospectus et l'information contenue dans ce document l'est uniquement à titre informatif et ne prétend pas être entière ou complète. Les investisseurs ne devraient pas souscrire aux Actions, sauf sur la base des informations contenues dans le prospectus que la Société prévoit de publier après son approbation par l'Autorité Belge des Services et Marchés Financiers (the *Financial*

*Services and Markets Authority*) et qui pourra ensuite être obtenu au siège social de la Société et sur le site [www.asitbiotech.com](http://www.asitbiotech.com).

Ce communiqué ne peut pas faire l'objet d'une distribution, directement ou indirectement, aux ou vers les États-Unis ou à une personne aux États-Unis au sens de l'U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les Actions ne sont pas et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis, sauf sur base d'une exemption des exigences d'enregistrement en vertu du Securities Act. La Société n'a pas enregistré et n'a pas l'intention d'enregistrer une partie de l'émission des Actions envisagée aux États-Unis, et n'a pas l'intention de procéder à une offre publique des Actions aux États-Unis.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne sont pas destinés à la publication, la distribution ou la diffusion aux ou vers les États-Unis, l'Australie, le Canada, le Japon ou toute autre juridiction où la distribution, la publication ou la diffusion de ce communiqué violerait les lois et règlements en vigueur.

ASIT biotech assume la responsabilité pour les informations contenues dans ce communiqué.